

ENVIRONNEMENT

Comment réguler la population des pigeons ?

Une association de protection des animaux s'insurge contre la gestion des pigeons par la Ville, capturés puis tués. Le maire évoque les nuisances, et rappelle que la surpopulation est due aux gens qui les nourrissent.

« **S**ouffrance animale, PAZ demande à la mairie de Colmar de cesser de tuer les pigeons. En 2022, la Ville a tué 36 pigeons ! » (sic). C'est par ces mots que l'association Paris animaux zoopolis titre son communiqué.

L'association a mené une étude auprès de 141 villes pour savoir comment elles limitent leur population de pigeons. Dans le Grand Est elle a contacté treize villes dont, pour l'Alsace, Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Sélestat (*).

Asphyxiés dans un caisson sous vide

À Colmar, les services de la Ville capturent les volatiles puis les enferment dans un caisson sous vide pour les asphyxier. En 2022, les services ont ainsi tué 36 pigeons. Soit... trois par mois. Trente d'entre eux étaient dans une même rue. En effet, les captures se font uniquement s'il y a une demande d'in-



Les pigeons, ici place Saint-Joseph à Colmar, représentent une nuisance. Pour le maire, le principal problème est le nourrissage, interdit d'ailleurs depuis 2014. Photo L'Alsace/Hervé KIELWASSER

tervention auprès de la mairie.

Pour le maire Eric Straumann, le communiqué de PAZ est d'abord la preuve que « Colmar joue la transparence ». En effet, sur les 141 villes interrogées par l'association, 36,9 % n'ont pas répondu à ses demandes.

Pour PAZ, les techniques d'asphyxie des pigeons (par vide d'air comme à Colmar, ou gazage au gaz carbonique comme Metz) sont cruelles et inefficaces. Elle préconise deux méthodes : le pigeonnier contraceptif (les œufs sont rempla-

cés par des œufs factices, secoués ou piqués) et le maïs contraceptif.

Le maire est dubitatif : « Avec tous les bâtiments historiques, je ne vois pas comment on pourrait nous autoriser à construire des pigeonniers. » Et de préciser : « Un pigeon, c'est douze kilos d'excréments par an ; les volatiles font des dégâts sur les bâtiments. Certains greniers sont envahis. »

Pour le maire, le principal problème est le nourrissage des pigeons : « Les pigeons s'autorégulent selon l'alimentation. Mais des

gens les nourrissent, bien que ce soit interdit [depuis 2014, *ndlr*]. Cela part d'un bon sentiment mais c'est gênant. »

Le nourrissage des pigeons est passible d'une contravention de 135 €, mais on comprend qu'il soit difficile de verbaliser la vieille dame qui vient tous les jours nourrir « ses » pigeons...

« Paris a testé les pigeonniers contraceptifs, mais ce n'est pas probant », estime le maire. « Et il y a le coût. » Environ 25 000 € pièce, plus le coût de leur entretien annuel. Cela dit, de plus en plus de villes se tournent vers cette technique, plus en accord avec les demandes sociétales.

Les corvidés, la principale gêne

Colmar n'est certes ni Venise ni Paris, et la présence de faucons à la cathédrale n'y est sans doute pas pour rien, les pigeons représentant une source de nourriture inépuisable pour eux.

La gêne que représente *pipio-onis* (son nom latin) est de toute façon loin d'égaliser celle des corvidés, contre lesquels toutes les villes concernées ont tout essayé, sans succès.

Françoise MARISSAL

(*): Strasbourg et Mulhouse ne font rien ; Sélestat capture les oiseaux puis les relâche loin de la ville.